

LES LICENCES

ARTICLES 401 à 427 Annuaire F.F.B.B.

Saisie obligatoire par les associations sportives

AVANT LA SAISIE DES LICENCES

La saisie est possible :

- ❖ FBI est ouvert depuis le **1/07/2014** par la FFBB
- ❖ le Comité a saisi la réaffiliation de votre club si reçue
- ❖ Vous devez **modifier** le mot de passe utilisé lors de la saison 2013-14

Nous vous demandons de :

- ❖ de prendre le document habituel à télécharger sur le site du Comité
<http://www.ffbb.com/sites/default/files/creationlicence.pdf>
- ❖ VÉRIFIER que vos dossiers soient complets : Nom – prénom et adresse du joueur ou joueuses **en lettre d'imprimerie** – n° tél – adresse messagerie électronique - certificat médical – cachet du médecin – taille du joueur - signature du licencié ou des parents si mineur – signature du président et tampon du club- **choix, et signature obligatoire pour l'assurance.** Si refus du contrat AIG, cocher la case N et joindre l'attestation personnelle
- ❖ SAISIE DES LICENCES : <http://extranet.ffbb.com/fbi/connexion.do>
- ❖ Si FBI V2 refuse de valider la création ou le renouvellement d'une licence avec un commentaire que vous ne comprenez pas contacter la commission de qualification. N'essayez pas de contourner le système
- ❖ Si vous avez fait une erreur de saisie (sexe, orthographe, surclassement...) signalez-le rapidement au Comité (nous retourner le document de demande de licence avec un document signalant l'anomalie). **N'ESSAYEZ PAS DE RECTIFIER L'ERREUR VOUS MÊME** (en recréant une licence par exemple)

CREATION D'UNE LICENCE

Pour la création de licence, s'assurer d'abord que le demandeur n'était pas licencié la saison précédente dans un club de YVELINES ou dans un autre département (auquel cas il faudrait faire une mutation).

Nous adresser les 2 documents:

- Photocopie de la carte d'identité obligatoire (pour les plus de 18 ans (saison 2014/2015 licenciés nés en 1996 et avant pour les nouveaux licenciés)

- Le document « demande de licence » dûment rempli sans oublier de remplir l'attestation d'assurance,

ATTENTION :

- Ne retourner au comité que la 1ère page (garder le contrat d'assurance)
- Agrafer tout le dossier en cas de documents multiples

Vous ne pouvez pas saisir :

1. les licences joueurs majeurs évoluant en région et championnat de France
2. les licences LOISIRS : JL
3. les MUTATIONS : C1 et C2
4. les licences JT (PRÊT de joueurs/joueuses)
5. les licences AS U20 et AS CTC

Les groupements sportifs ne doivent en aucun cas faire participer les joueurs(ses) entraîneurs et aide-entraîneurs ayant effectué une demande de licence mutation ou licence T **tant que ces joueurs (es) ne sont pas en possession de leur licence.**

DÉPÔT DES LICENCES - IMPORTANT –

Nous vous demandons de :

1. classer les demandes de licences par ordre alphabétique
2. Pour toutes les demandes à saisir par le Comité : fournir copie de pièce d'identité pour les plus de 18 ans
3. déposer les demandes de licences au Comité dans les **8 jours** qui suivent la saisie.
4. **Passé ce délai, le joueur ne sera plus autorisé à jouer sans licence, sous peine d'ouverture d'une procédure disciplinaire (article 609.1/609.9)**

MODIFICATION DE NOM EN COURS DE SAISON

Si **changement d'identité en cours de saison**: le licencié doit fournir un justificatif à son club qui fera remonter l'information à la commission qualification

MODIFICATION D'ADRESSE EN COURS DE SAISON

Avec le nouveau système FBIV2, c'est le club qui doit modifier l'adresse

DEMANDE DE SURCLASSEMENT

Le surclassement est accordé au vu d'un certificat médical délivré par un médecin.

Le médecin compétent est un médecin de famille, un médecin agréé (voir liste en annexe), le médecin régional ou le médecin fédéral, selon la catégorie dans laquelle le licencié demande à jouer voir tableau ci-après.

ATTENTION

Vous devez utiliser :

- ❖ Pour un surclassement nécessitant une visite médicale par un médecin agréé ou régional : **l'imprimé bleu.** (A demander au comité)
- ❖ Pour un surclassement exceptionnel par le médecin régional avec avis de la DTBN et décision de la COMED, **l'imprimé jaune** (A demander au comité)

Une fois rempli, cet imprimé doit être envoyé **IMPÉRATIVEMENT et UNIQUEMENT** au

Docteur Dominique DREUX

Médecin référent LIFBB

9 avenue des Gommonvillers

91430 IGNY

☎ 06-07-71-50-75

Age au 01/01/2014	Année de Naissance	Sexe si F/M	Seniors			Juniors			Cadet(te)s			Minimes			Benjamin(e)s			Poussin(e)s			Mini Poussin(e)s			
			N	R	D	N	R	D	N	R	D	N	R	D	N	R	D	N	R	D	N	R	D	
U20	1995		OK			OK																		
U19	1996		OK			OK																		
U18	1997																							
U17	1998	F																						
		M																						
U16	1999	F																						
		M																						
U15	2000	F																						
		M																						
U14	2001	F																						
		M																						
U13	2002																							
U12	2003																							
U11	2004																							
U10	2005																							
U9	2006																							
U8	2007																							
U7	2008																							

*	Médecin de famille sous réserve d'être licencié 2 ans dans la catégorie		Médecin agréé
	Médecin de famille		Médecin régional
	Médecin fédéral + avis DTN		OK Surclassement inutile
	Surclassement impossible		

RAPPELS

QUI DOIT REMPLIR UN DOSSIER DE MUTATION ?

Tout licencié qui souhaite changer de groupement sportif (y compris U7/Baby-Basket ou dirigeant) La mutation est gratuite jusqu'à la catégorie benjamin(e)s (U13) comprise.

QUAND MUTER ?

Pendant la période dite "normale" - du 1er JUIN au 30 JUIN 2014 la mutation est sans condition particulière.

Pendant la période "à caractère exceptionnel" période définie chaque saison.

- du 30 JUIN 2014 au 30 NOVEMBRE 2014 des U17 aux seniors
- jusqu'au 28 février 2015 des U7 aux U15
- pour les licenciés qui changent de domicile pour l'une des raisons suivantes :
 - Changement de situation familiale
 - Mutation professionnelle
 - Premier emploi
 - Après période de chômage
 - Scolarité
 - Situation militaire
- pour les licenciés dont le groupement sportif présente une situation nouvelle.

COMMENT FAIRE ?

- Retirer le dossier au Comité Départemental et bien lire les renseignements relatifs à la demande de mutation, joints à l'imprimé.
- Chaque demande de mutation fait l'objet d'un envoi recommandé simple au club quitté (un récépissé par demande).
- La date de l'envoi détermine si la mutation est normale ou exceptionnelle.
- Pour une mutation exceptionnelle, joindre les justificatifs officiels du motif invoqué. Ne pas joindre de photo
- Joindre au double de la demande de mutation, le récépissé d'envoi en recommandé ainsi que la
- demande de licence

À QUI ADRESSER LA DEMANDE DE MUTATION ?

- Au Comité de YVELINES, toute mutation à l'intérieur du département ou venant de la Métropole
- A la FFBB, toute mutation d'un joueur des DOM-TOM et toute mutation d'un joueur non Européen évoluant en championnat de France ou en championnat qualificatif (ERM1 ou ERF1).

Licence T – Licence AS - Licence L

LICENCE « T »

- Toute demande de licence "T" doit faire l'objet d'un dossier dûment rempli (dossier à retirer au Comité Départemental de Basket).
- Quand ? Avant le 30 novembre 2014
- Obtenir l'accord du club quitté et du club recevant (signature des présidents et cachet du club).
- Envoyer le dossier au Comité de Basket par lettre recommandée pour accord de la commission départementale (bien lire les renseignements relatifs à la demande de licence T joints à l'imprimé).
- Il faut que les motifs et les raisons invoqués correspondent aux critères des règlements de la F.F.B.B.

LICENCE « AS »

- La licence AS permet d'aller vers le niveau de pratique le plus adapté aux compétences du joueur. À partir de la saison 2014/2015, elle permet d'aller dans les "2 sens".
- Toute demande de licence "AS" doit faire l'objet d'un dossier dûment rempli (dossier à retirer au Comité Départemental de Basket ou à télécharger en ligne).
- Obtenir l'accord du club principal et du club d'accueil (signature des présidents et cachet du club).
- Envoyer le dossier au Comité de Basket par lettre recommandée pour accord de la commission départementale (bien lire les renseignements relatifs à la demande de licence AS joints à l'imprimé).

Demande de licence AS U20

- Joueur licencié d'un Club Principal affilié à la FFBB et qui répond aux conditions cumulatives suivantes :
 - Est de moins de 20 ans au 1er janvier de la saison sportive en cours ;
 - Est titulaire d'une licence de type C ou C1 auprès du Club Principal

Demande licence AS CTC

- Tous les joueurs à partir de U12 inclus (U11 si surclassement)
 - Joueur JC > AS permettant de jouer avec licence JC
 - Joueur JC1 > AS permettant de jouer avec licence JC1
 - Joueur JC2 > AS permettant de jouer avec licence JC2

LICENCE « L »

Joueur U19 et plus ne voulant pas participer à des compétitions avec une association ou société sportive et souhaitant participer uniquement à des entraînements

JOUEUR ETRANGER

- Les joueurs (euses) titulaires d'une carte de résident français d'une durée minimum de 10 ans ne sont plus considérés(es), depuis la saison 2008/2009 comme français (es) au regard des règles de participation. Ils/elles devront présenter un titre de séjour en cours de validité pour participer à un championnat de France ou qualificatif

JUSTIFICATIF DE NATIONALITE

Une pièce justificative de la nationalité du licencié devra être fournie avec le formulaire de demande de licences dans trois cas :

- Lors de l'année de passage à la majorité (pour la saison 2014/15, cela concerne tous les licenciés nés en 1997)
- Pour toutes les créations de licences de majeurs
- Pour toute réactivation (utilisation de la base historique pour effectuer le renouvellement) de licence des personnes majeures qui n'ont pas fourni de justificatifs de nationalité depuis leurs 18 ans

Généralités

Lorsque le championnat est commencé, si vous saisissez une licence en fin de semaine, les Documents justificatifs doivent parvenir au Comité en même temps que les feuilles de marque (le Mercredi au plus tard), mais par envoi séparé.

Avant de faire jouer un(e) licencié(e), assurez-vous que la licence vous est parvenue ou que, si la demande est saisie en fin de semaine, elle a bien été validée (vérifier sur internet la qualification «rubrique – rechercher» (si le joueur ou la joueuse est qualifié(e) il/elle figure en bleu foncé

Si une licence a déjà été demandée en tant que « dirigeant » et que vous souhaitez la modifier en licence « joueur », vous ne pourrez pas le faire. Vous devez impérativement nous envoyer la demande de modification (certificat médical), seul le comité est habilité à le faire. La nouvelle date de qualification est celle de la réception au comité

Idem pour une demande de surclassement sur une licence déjà qualifiée. La nouvelle date de qualification est celle de la réception au comité

Pour tout renseignement concernant les licences, prendre contact avec :

- **Michel SAINTRAPT**, le jour de la réunion de la commission qualification ou en cas d'urgence sur son portable au 06 84 52 91 36 ou
- **Jean Michel ANDRE** au 06 80 18 56 06
- **Sonia CHIRON** au 01 30 58 96 90 pendant les heures d'ouverture du comité

Réunion de la Commission Qualification :
le JEUDI à partir de 13h30

Au Comité, 28 AV DE LA REPUBLIQUE 78330 FONTENAY LE FLEURY

ANNEXE

LISTE DES MEDECINS DEPARTEMENTAUX AGREES PAR LA FFBB

Dr DARSE Thierry
24, rue Laennec 78330 Fontenay le Fleury Tél : 01 30 07 22 33

Dr LEPOOLE
CIG 15, rue Boileau 78000 Versailles Tél : 01 34 60 06 64

Dr RESTOUT Philippe
4, place M. Berteaux 78400 Chatou Tél : 01 39 52 28 93

Dr PANEL Jean
Centre de Médecine Sportive, Cour de la Piscine, rue L. Lagrange 78190 Trappes
Tél : 01 30 62 39 83

Dr CERUTTI
16, place de l'Europe 78120 Rambouillet Tél : 01 34 85 65 66

Dr KERRAD Ghislaine
CHU Poissy, 10 rue du Champs Gaillard 78300 POISSY Tél : 01 39 27 40 50

Dr LOCHON Gérard
29, Bd Victor Hugo 78300 Poissy Tél : 01 39 05 28 28

Dr MARTIN Bernard
25, av Pierre Curie 78210 St Cyr l'Ecole Tél : 01 30 45 45 25

Dr CHIRON Pierre
36, rue de Lorraine 78200 Mantes La Jolie Tél : 01 34 77 21 64

Dr DUSSEIN
19, rue de Villiers 78300 POISSY Tél : 01 39 65 16 38

Dr OECHSLI Christian
24, rue de la Montjoie 78750 Mareil-Marly Tél : 01 39 16 58 33

Dr FREY Alain
CH POISSY 10 rue du Champs Gaillard 78300 POISSY Tél : 01 39 27 40 50

Dr CHATEAU Philippe
2, rue des Pléiades 78130 Les Mureaux Tél : 01 30 99 40 10

Dr CHARDIN Eric
13 rue des Précheurs 78300 Poissy Tél : 01 30 74 32 48

FAMILLES DE LICENCES 2014-2015

Type de Licence	Dénomination
AGTSP	Agent Sportif
JC	Joueur Compétition
JL	Joueur Loisirs
JE	Joueur entreprise
JC1	Joueur Compétition Mutation Normale
JC2	Joueur Compétition Mutation hors période
JT	Joueur Prêt
JAS	Joueur Compétition Autorisation Secondaire
JC1AS	Joueur Compétition Mutation Normale Autorisation Secondaire
TC	Technicien
TE	Technicien entreprise
TC1	Technicien Mutation Normale
TC2	Technicien Mutation hors période
OC	Officiel
OE	Officiel entreprise
OC1	Officiel Mutation Normale
OC2	Officiel Mutation hors période
DC	Dirigeant
DE	Dirigeant entreprise
DC1	Dirigeant Mutation Normale
DC2	Dirigeant Mutation hors période